L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 14 JANVIER 1893.

THEATRE DE L'OPERA.

A la matinée d'aujourd'hui, seconde représentation de la comédie-vaudeville: *Durand Durand*, dont on n'a pas oublié le succès de rire. Ce sont trois actes où l'esprit va à toute course; il y en a abondamment, dans les situations comme dans le dialogue. Tous les sujets favorits de la comédie sont là; et, on vérité, l'ouvrage, à lui seul, leur serait un excellent prospectus.

Ce soir *Carmen*, avec un remaniement de distribution: Mme Lemaitre-Schweyer, dans le rôle de Carmen, et Mlle Bondues, dans celui de Micaëla.

Le spectacle de la matinée de demain sera *Samson et Dalila*, c'est-à-dire l'un des succès les plus vifs, les plus intelligemment artistiques de la présente saison. M. Raynaud, Mme Mounier s'y surpassent; et, ainsi que nous l'avons déjà écrit, il y a véritablement lutte entre les deux artistes; cela pour le plus grand plaisir du public.

Samson et Dalila qui a attendu vingt ans pour être enfin exécuté à l'Académie Nationale de Musique, Paris, tient décrément son rang dans ce que l'on appelle le faire nouveau. Sous le rapport symphonique il n'a rien à envier aux harmonistes, aux contrepointistes les plus mystérieux, et toute la partie du chant y décèle un artiste aussi puissant par l'imagination que par la science.

Nous venons de l'écrire, les deux rôles principaux sont tenus par Mme Mounier, M. Raynaud fort bien appuyés, dans des rôles relativement secondaires par MM. Chauvreau, Maizeo, Hourdin.

Dimanche soir, première représentation de la comédie: *Les Noces d'un Désespéré*, quatre actes. Nous n'avons ni vu, ni lu la pièce, mais disons qu'elle se recommande d'abord par les noms de ses deux auteurs: MM. Henri Chivot et A. Dère; collaboration dont on sait les nombreuses réussites. La connaissance que nous allons faire doit être bonne, car ces quatre actes ont tenu fort longtemps l'affiche à Paris. Toute la troupe de comédie y paraît.

Puisque nous sommes en plein succès de *Samson et Dalila*, un mot à propos de son compositeur M. Camille Saint-Saëns est actuellement à Alger où il passera l'hiver, afin d'y travailler à l'achèvement de la partorale laissée incomplète par le regretté Ernest Guiraud, mort n'ayant achevé qu'un acte sur les quatre dont se compose le poème.

Une étroite amitié unissait les deux grands artistes et M. Saint-Saëns ne veut pas que la nouvelle œuvre de Guiraud, enlevé si tôt et d'une façon si tragique, meure avec lui.

Disons aussi que, la partition terminée, M. Saint Saëns se rendra à Chicago (World's Columbian Exposition), où il s'est engagé à donner, à conduire une série de concerts.

Recital.

Qu'on ne l'oublie point: c'est aujourd'hui, au foyer de l'Opéra, que se donne le premier recital de Mme Marguerite Samuel. On pourra pleinement y juger de talent de l'éminente artiste; de la diversité avec laquelle elle traite—on le jouant toujours de mémoire—l'infini répertoire dont elle s'est rendue maîtresse.

En effet son programme ne se compose pas de moins de quatorze morceaux—tantôt simples; tous de grands maîtres—qu'elle sera seule à exécuter.

Nous espérons qu'il y aura foule pour applaudir à la réussite de ce rude effort. On commencera à trois heures et demie.

Théâtre St-Charles.

Mlle Emily Rigl et M. Harry Lacy font aujourd'hui leurs adieux au public de la Nouvelle-Orléans, qu'ils ont fort intéressé durant leur engagement d'une semaine.

Toujours le même programme, c'est à dire *The Planter's Wife*, qui leur a réalisé d'excellentes recettes.

Demain début de Barry and Fay.

Académie de Musique.

La pièce qui a traversé heureusement cette semaine: *Frits in Ireland* sera donné deux fois aujourd'hui, à midi et le soir. C'est par cet ouvrage M. J. K. Emmet a inauguré sa carrière théâtrale; nous espérons qu'il la parcourra avec autant d'éclat que son père. M. J. K. Emmet paraît être un tempérament artistique; par l'étude il doit arriver au but.

On annonce, pour demain, *The Junior Partner*.

Grand Opera House.

L'engagement de M. Robert Downing finit aujourd'hui même. Il jouera ce matin de *Jugoman*, l'une des tragédies qui ont le mieux contribué à établir sa réputation.

Le soir *Julius Cæsar*.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrents, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système.

M. le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté:

LE RÔLE DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÉNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier rigié, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront remis.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement de la française fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.

P. O. Box 725.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Newbeck vs J. A. Schuler et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 87,145.—Division C.—Avis est donné par le présent, d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en faveur de Frank Newbeck, contre les susdéfendeurs, j'ai procédé à la vente à l'encan à la Bourse de Saint-Charles dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, ville de la première district de cette ville, le MERCREDI, 25 janvier 1893, à midi de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le troisième district de cette ville, désigné comme lot No 478, borné par les rues Dauphine, Kimball, Moralez et Urquhart, mesurant chacun desdits côtés quarante pieds de front sur une profondeur de trois cent quarante deux pieds, d'après un plan de Félix Pilié en date du 15 février 1881, et dressé par Joseph Pilié, arpenteur, en 16 juin 1881, et dressé à en l'étude de O. de Armas, notaire au dit acte.

Plus amples détails et termes de vente et conditions: Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil du 1er Parroisse d'Orléans.

16 déc—3—6 13 20 30

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 14 Janv. 1893.—Températures pour la Louisiane—Sept temps plus chaud, vents d'ouest.

Température du 13 janvier 1893.
Thermomètre R. & L. C., Julius, Opticien, No 143 rue du Canal.
Entre Chemisier et Soraven.

	Fahrenheit	Centigrade
Heures du matin.....	64	6
Midi.....	50	9
3 P. M.....	52	10
6 P. M.....	52	10

Mariages, Naissances et Décès, inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

MARIAGES.—François Garrat à Mlle Marie L. Dorignac; Benjamin Brown à Mlle Lena Greenhurst; Henry Magel à Mlle Magdalena Winters; John Albrecht à Mlle A. Flaspoller; F. Marcel à Mlle Rosina Repetto.

NAISSANCES.—Miss Edward J. Cummings, un garçon; John T. Pulley, un garçon; Paul A. C. Cuse, un garçon; V. F. Reybl, un garçon; Francois J. Miranda, un garçon.

George Robert Richardson, un garçon; Emilie J. Charvet, une fille; William Fevetail, un garçon; George J. Williams, une fille; Stephen Spear, une fille; John W. Smith, une fille.

DÉCÈS.—Mme Veuve J. C. Heriwood 72 ans, 212 rue Jo-éphine; Mme F. Miechler, 70 ans, 902 rue St-Claude; Mme Adeline Steiner, 41 ans, 6626 Nord Rampart; Mme Yve Edvard shield, 68 ans, cote Washington et Urquhart; James Better, 7 mois, 73 rue Nord Peters; Margo.ne Kelley, 28 ans, 34 rue Toulouse; Patrick Trower, 58 ans, 17 rue Plaisance; M. Cayan, 73 ans, Hôtel Dieu; Mlle Louise Villavase, 14 ans, 137 rue Esplanade.

AFFAIRE GASTER.

Cour Criminelle.--Section B.

Le juge Moise a rendu hier matin sa décision dans l'affaire Gaster, contre l'accusé.

Selon lui, la loi a été violée, mais à l'exposé des motifs sur lesquels il a basé son jugement, il a joint la phrase suivante:

"Persuadé que ces poursuites n'ont été intentées que dans le but de déterminer définitivement la manière dont doit être faite observer la Loi du dimanche par la police (ma cette étant partagée), je ne crois pas que la décision du tribunal doive en rien porter atteinte à la considération et à l'estime dont jouit l'accusé; elle ne doit pas non plus diminuer la confiance des fonctionnaires du gouvernement et du public en général dans son intégrité et sa capacité.

"C'est en *tout cas*, ou un procès qui ne doit avoir d'autre résultat que de réouvrir la question qui fait l'objet du litige."

M. E. A. O'Sullivan a fait immédiatement signifier la demande de nouvelle audition de cause qui a été rejetée par le juge.

Une amende excédant la somme de $300 a été infligée à M. Gaster afin que l'affaire puisse être portée devant la Cour Suprême.

Il a été condamné à $301 d'amende et l'emprisonnement à un jour, sur la proposition de M. Adams.

Le chef a le choix entre les deux pénalités.

Lorsque lui a été posée la question usuelle qui consiste à demander aux condamnés ce qu'ils ont à dire, M. Gaster a répondu simplement qu'il n'avait pas eu l'intention de commettre un crime et de désobéir à la loi.

Une demande de suspension de jugement a été faite et accordée pour permettre à M. E. A. O'Sullivan de porter l'affaire en appel devant la Cour Suprême.

Le Chef a été remis en liberté après avoir fourni caution.

Cour Suprême.—L'Etat contre P. B. Collac, en appel d'une condamnation à $25 d'amende. Jugement confirmé.

Cour Civile de District.—Olivia C. K. Race contre W. W. Whitney, administrateur de la succession Myra Clarke Gaines, pour $46,000.

J. Brown & Sla contre L. J. Salomon pour $4.700.

John Black & Cie., contre J. S. Sa'omon pour $448 10.

V. Manberret contre H. & C. Denis, pour $262 30 de dommages.

E. S. Dejoie demande l'émancipation.

Les successions de Bridget Welsh et R. Higgins Richardson, sont ouvertes.

Mort du Dr Sam. Logan.—Une semaine s'est à peine écoulée depuis la mort de Mme Samuel Logan, qu'un nouveau deuil vient frapper cette famille déjà si cruellement éprouvée.

Après avoir vaincu le foyer, une mère et une épouse, la mort vient de compléter son œuvre en y arrachant subitement celui qui en était le chef chéri et respecté, le Dr Sam. Logan.

Jeudi, après avoir dépeuplé sa famille, le Dr Logan, en apparence fort bien portant, s'est rendu à son bureau pour donner ses consultations, mais, vers 4 heures, il a été frappé d'une attaque d'apoplexie dont le caractère était tellement grave que lorsque le Dr Lewis, dont le bureau est voisin du sien, est arrivé pour lui porter secours, il s'est immédiatement rendu compte que ses soins seraient inutiles, que la science devait rester impuissante, que son confrère et ami était mort.

Déjà l'usage de la parole était ravi, et bientôt il perdait complètement l'usage de ses sens. Il est mort à 5 heures 45, sans reprendre connaissance, entouré de ses enfants qui avaient été immédiatement informés de ce nouveau malheur.

Il leur laisse, précieux héritage, un nom respecté, honoré, celui d'un homme qui brilla au premier rang parmi les médecins éminents qui composent notre corps médical, dont peut à juste titre s'enorgueillir la Nile-Orléans.

Sa mort est une perte qui sera vivement ressentie par les nombreux amis qu'il s'était conquis comme homme et comme praticien, par sa bonté, sa générosité et sa science. La sincère sympathie de toute une communauté est acquise à la famille éplorée que cette double visite de la mort vient d'éprouver si cruellement.

Le Dr Logan était né le 16 avril 1831, à Charleston, S. C., où il fit ses premières études. Il obtint son diplôme de médecin en 1853, au collège de médecine de la Caroline du Sud, dont il devint un des professeurs. Pendant la guerre, il rendit de grands services comme chirurgien. Il fut aussi médecin inspecteur des troupes.

En 1865 et 1866, il redevint professeur au Collège Médical de la Caroline du Sud. Il fut élu l'année suivante au col ège de Richmond, Vie et vint à la Nouvelle-Orléans en 1867, où il fut élu doyen de l'Ecole de Médecine en 1869.

En 1872, il devint professeur d'anatomie à l'Université de la Louisiane et président de l'Académie de Médecine. Il était membre de plusieurs associations médicales et l'auteur de plusieurs ouvrages de médecine qui furent très remarqués.

Le Pastime Pleasure Club Banquet.—Il était bien tard, jeudi soir, près de minuit, quand ces arrivé en corps, mouillés en tête, et au bruit des chandelles romaines qui éclataient de toutes parts, le *Pastime Pleasure Club*, au restaurant Meyer, 98 rue St-Charles, pour y prendre part au banquet que l'on y avait préparé à son intention.

Très bien composé, ce club qui s'est constitué sans aucune idée ambitieuse, qui ne se mêle ni de politique, ni d'intrigue, et ne songe qu'à s'amuser, à passer agréablement le temps, dans des plaisirs et des distractions honnêtes.

Nous ne le connaissons pas; nous sommes charmé d'avoir fait sa connaissance.

Autre découverte que nous avons faite et dont nous ferons part à nos lecteurs—celle d'un excellent restaurant qui touche aux deux théâtres américains de la rue St-Charles, le Restaurant Meyer. On y fait vraiment bonne chère et si nous avions à notre disposition assez d'espace, nous donnerions volontiers tout au long le délicieux menu du banquet auquel nous avons eu le plaisir d'assister.

Le *Pastime Pleasure Club* est de création toute récente: il compte déjà 90 membres, qui s'entendent bien et dont les notabilités lui ont déjà promis d'acheter, au West End, deux terrains, sur lesquels il va se construire un local à son usage.

Que de clubs, après bien des années n'ayant pas pu faire autant!

C'est à l'occasion de l'installation de ses officiers qu'il donnait, jeudi soir, ou, si vous l'aimez mieux, vendredi matin, le banquet auquel nous étions invité.

En voici la liste:

Jos Fabacher, président; Louis Chaplain, vice-président; M. Keefe, secrétaire aux minutes; E. L. Jones, secrétaire aux finances; H. Jones, grand marshal; aides: J. Leary, J. P. Jamison, H. Mosiad, O. Lambeasy.

Bureau de Directeurs—H. W. Virgets, chairman; Ed. Claes, E. M. Brasel, Wm Zetzmann, Geo. M. Zerr, Jr., Sam. Bonart.

Tentative de suicide.—Hier à 1 heure de l'après-midi, John Varico, âgé de 44 ans, natif de la Louisiane, a, dans un accès d'aberration mentale, attenté à ses jours, chez lui, coin Mandeville et Derbigny, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite. Il a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

Arrestations.—Vers 2 heures P. M., Henry Grameo, un hoodlum, est entré en état d'ivresse dans le café de Phil. Jary, coin Dauane et Rampart et a voulu chasser la propriétaire de derrière le comptoir. Deux agents qui passaient l'ont arrêté aux cris de sa courte latte.

Exécution d'Alfen Beeder.

L'exécution d'Alfen Beeder, un nègre, qui était détenu depuis le mois d'avril dernier à la prison de paroisse, a eu lieu hier.

Beeder vivait maritalement au No 100 de la rue Bassin, avec une négresse du nom de Rosa.

Le nègre étant ivrogne et jaloux et la femme infidèle, les discussions étaient fréquentes dans ce ménage irrégulier, et Beeder calmait ses accès de jalousie et de colère à coups de bâton sur le dos de Rosa. La jalousie de Beeder fut excitée plus encore lorsque sa compagne le négligea ouvertement pour un nommé William Hamilton.

Les coups tombèrent de plus belle sur le dos de Rosa, pour rompre cette intimité et la ramener à ses devoirs. Le 9 avril dernier, tandis qu'il corrigeait l'infidèle, dans sa cour, au No 100 de la rue Bassin, Hamilton vint à passer et entendit ses cris. Il entra pour la protéger et une discussion s'éleva entre lui et Beedle qui quitta la maison pour aller dans un magasin de seconde main, où il demanda à acheter un revolver.

On lui en montra plusieurs, et tandis que le marchand était occupé à servir une autre pratique, il emporta une des armes qu'il chargea en route, bien que poursuivi par un des employés du magasin.

En arrivant dans la cour, il trouva la porte de la chambre fermée. Il se fit ouvrir, et trouvant son rival assis sur le lit, il alla droit à lui et lui tira un coup de revolver, qui, mais qui n'écarta Hamilton resta mort. La balle avait per é le cœur.

Profitant de l'agitation causée dans le quartier par le coup de feu, Beeder réussit à s'enfuir mais fut capturé le soir même à Kenner.

Condamné à mort par la Cour Criminelle, il a fait appel devant la Cour Suprême, mais en demande a été rejetée, et le Gouverneur n'ayant pas cru devoir user de son droit de grâce à l'égard du condamné, a signé son arrêt de mort, et fixé la date de l'exécution au 13 janvier.

C'est donc hier, un vendredi et un 13, que le meurtrier a expié son crime. Il avait été admirablement préparé par les prêtres, et avec le calme d'un voyageur attendant le train à la gare, il attendait la mort, presque anxieux d'entreprendre le grand voyage, dont il semblait, nous dirons mieux, dont il affirmait connaître le but.

Certain d'aller tout droit dans les bras de Dieu, il ne s'inquiétait nullement de son sort et les dernières heures qui lui restaient à vivre, au lieu de lui paraître trop courtes lui semblaient trop longues. Il a passé sa dernière soirée à causer avec ses gardiens et plusieurs députés-shérifs, qu'il a étonnés par sa sérénité. Il ne s'est couché qu'à 2 heures 30 et s'est levé à 6 heures.

Il a pris un bain, a mangé de bon appétit un copieux déjeuner et s'est rendu à la chapelle pour prier.

Jeudi soir, il avait obtenu l'autorisation de regarder une dernière fois le soleil se coucher, et il avait passé une demi-heure, sur la tour qui domine la prison, à contempler l'astre du jour sombrant à l'horizon.

Hier matin, il a été aussi autorisé à rendre visite dans le département des femmes, à sa cousine. Il lui a fait de longues recommandations, lui faisant promettre de réformer sa conduite et de dire à sa mère au sortir de prison, qu'il était mort joyeux et qu'il était allé directement auprès de Dieu.

Il a fait ensuite sa toilette, a revêtu une chemise blanche, un pantalon à rayes, une veste d'alpaca, mis une cravate noire et chaussé des pantoufles blanches, insistant pour qu'elles fussent de cette couleur ou jaunes, craignant qu'une couleur plus sombre lui rendit plus difficile l'accès du séjour des bienheureux.

Sa toilette faite, il est retourné à la chapelle et a demandé une parure de ruban bleu qu'il a coupé en petits morceaux dont il a fait la distribution à titre de souvenir, à ceux qui l'entouraient. Le reste de la matinée s'est passé en prières, tandis que dans la prison un bruit et un va-et-vient inaccoutumés révélaient les préparatifs de l'exécution.

Au dehors, le rassemblement de curieux qui se forme d'ordinaire en face la prison augmentait de minute en minute à l'approche de l'heure de l'exécution.

Beeder qui regardait cette foule par une des fenêtres de la chapelle, y ayant reconnu quelques connaissances, leur a fait ses adieux en agitant son mouchoir.

A midi 1/5, l'arrivée du shérif et d'un de ses députés et des quinze témoins a interrompu la prière du condamné au quel M. J. Boisdoré a donné lecture de son arrêt de mort qu'il a écouté avec attention, mais sans émotion apparente.

Après cette lecture, il a tendu la main au shérif et l'a remercié de ses attentions pendant son séjour à la prison. Il lui a ensuite demandé si tout était prêt, et sur la réponse négative de M. Mlock, il a paru trouver qu'on le faisait beaucoup attendre. Quelques minutes plus tard, cependant, la marche a eu lieu de l'exécution a commencé. Le condamné marchait en tête, d'un pas ferme, entre les deux prêtres qui lui ont donné les dernières consolations.

Les témoins formaient le reste de ce triste cortège. En arrivant auprès de la trappe, la courte prière a été récitée par les prêtres qui se sont retirés après avoir livré le prisonnier au bourreau. En quelques instants, le fameux Taylor qui devient vraiment très expert dans sa peu enviable profession dont il s'enorgueillit, cependant un peu trop, a dépêché au capuchon qui devrait cacher ses traits et dissimuler son identité, a ligoté sa victime.

Celle ci s'est tenue tout debout sur la trappe, et sa tête a peine couverte du capuchon, la corde a été coupée.

Il ne s'est donné que deux minutes entre le moment où la corde a été passé au cou du condamné et celui où il est tombé dans l'espace.

La chute a eu lieu à 12 heures 37 minutes, et la mort a été excessivement prompte.

Le corps a été détaché au bout d'une demi-heure et le coroner Seeman a constaté qu'il y avait en rupture de la colonne vertébrale.

Le feu.—A 8:30 heures du matin, un commencement d'incendie causé par un tuyau de poêle en mauvais état, a endommagé pour environ $15, le No 304 de la rue Dryades, occupé par Louis Cirato et appartenant à John Laprey. Les flammes ont été éteintes par le corps de sauvetage de la rue Julia. Assurance à la compagnie Lafayette.

—Vers 9 heures 15 du matin, des étincelles ont mis le feu au toit du No 101 de la rue Prieur, occupé par plusieurs familles de couleur et appartenant à E. H. Chadwick. L'immeuble a reçu environ $10 de dommages. Le feu a été éteint par les membres de la compagnie No 14.

—Hier à 2:45 heures de l'après-m le toit du No 14 de la rue Short, appartenant à John Lasher et occupé par un nègre, a été endommagé par un tison $10, par des étincelles provenant de la cclerie Fischer. L'immeuble est assuré à la compagnie Crescent, pour $500.

Une alarme a été donnée à la boîte No 8, par le caporal Lethaque.

—A 11 heures 15 du matin, le No 418 de la rue St-Pierre, appartenant à Mme Forster et occupé par Mme B. Mason, a été endommagé par le feu pour environ $25. Les pertes sont couvertes par une assurance de $800 à la Compagnie des Marchands.

—A 9 heures 15 P. M., le feu a causé pour $25 de dommages au No 157 de la rue Berlin, habité par M. L. Dick dont le mobilier a été endommagé pour $10.

Menus faits.—W. Murphy et Geo. Cunningham, accusés du vol d'une montre en or appartenant à M. G. Markham, ont été mis sous caution de $250.

—Le feu a endommagé hier matin pour $10 le No 304 de la rue Dryades.

—A 9 heures 30, le No 101 de la rue Première a été aussi endommagé pour la même somme.

Le Pont du Mississippi à la Nouvelle-Orléans.

Nous sommes redevables à l'obligeance de M. Bleakley, secrétaire de la Chambre de Commerce, de la communication du télégramme suivant, envoyé à nos représentants à Washington, par le comité chargé d'étudier la question de la construction d'un pont sur le Mississippi, à la Nouvelle-Orléans:

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1893.

A l'Hon. M. D. Logan, Hon. Adolphe Meyer, Hon. N. C. Blanchard, Représentants de la Louisiane, à la Chambre des Représentants de Washington:

La Chambre de Commerce de cette ville, a voté en faveur de la construction d'un pont à la Nouvelle-Orléans.

Signé: F. W. YOUNG,
Président du Comité.

A la bonne heure! Voilà un vote sensé. Qui donc s'était fourré dans la tête cette idée monstrueuse, qu'un pont jeté sur le Mississippi, à la hauteur de notre métropole serait nuisible à son commerce?

Dieu nous pardonne, il y avait des gens qui s'étaient laissé prendre à cette énormité et la répétaient à qui voulait l'entendre.

Notre Chambre de Commerce en a fait promptement justice. Il nous faut un pont à la Nouvelle-Orléans, et nous l'aurons.

DEPECHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

LE SCANDALE RELATIF AU CANAL DE PANAMA.

Le Juge Franqueville.

M. Balhaut essaie d'entraîner, avec lui dans sa chute le Président Carnot.

M. Constans est, dit-on, au fond de l'attaque contre celui-ci.

Londres, 13 janvier—Le correspondant parisien du *News* dit, qu'on est très étonné de ce que le juge Franqueville n'ait pas fait parler librement M. Cotton au sujet de nombreux paiements d'argent de Panama, faits à des personnes fashionables et des membres de la Droite.

Hier le juge Franqueville a examiné MM. Constans et Maret comme témoins qui étaient hostiles au plan de loterie.

Paris, 13 janvier—Aujourd'hui les rumeurs les plus graves circulent à l'égard du Président Carnot. Plusieurs députés qui ont été les plus sincères à pousser à une enquête relative au scandale de Panama, ne cachent pas qu'ils ne seront satisfaits que lorsqu'ils auront forcé M. Carnot à résigner.

La force de l'accusation contre le Président dépend de la volonté de Balhaut, ex-ministre des travaux publics, et les amis de Carnot maintiennent qu'on ne peut ajouter aucune foi aux révélations de M. Balhaut.

Celui-ci ne veut à Carnot pour ne l'avoir pas protégé et empêché des poursuites contre lui, et désire entraîner le Président avec lui dans sa chute.

D'une autre part les ennemis de celui-ci disent que les accusations portées par M. Balhaut s'accordent avec les faits connus, et que M. Chas. de Lesseps pourrait corroborer les déclarations contre M. Carnot, si on lui permettait de révéler tout ce qu'il sait. Les ennemis de ce dernier prétendent que le procès des deux de Lesseps a été bâti afin de les mettre sous la griffe du Président et de les empêcher de dévoiler les relations du chef de l'Etat avec les affaires de Panama.

Ils ajoutent que M. Bourgeois n'a pas été aussi sincère qu'il aurait dû l'être en faisant rescortir le vérité, et que l'opposition de M. Bourgeois à l'arrestation de M. Baihaut, était réellement basée sur ce crainte de voir celui ci accuser M. Carnot, son ex collègue dans le cabinet. Dans l'intervalle ce dernier conserve son sangfroid et semble indifférent aux attaques dirigées contre lui.

Mais ces attaques ne se bornent pas seulement au Président.

Les radicaux blâment Mme Carnot de dépenser tant d'argent pour ses toilettes et d'essayer d'imiter les grandes dames du Faubourg St-Germain.

En outre, ils prétendent que les habitudes et usages monarchistes en vahissent le palais de l'Elysée, et que par conséquent ceux qui y résident doivent en être expulsés dans les intérêts sacrés de la république.

M. Constans est, dit-on, au fond de toutes ces attaques, dirigées contre le président Carnot. On sait qu'il en veut amèrement à ce dernier d'avoir nommé M. Dauphin au Cabinet et qu'il désire se débarrasser de Carnot comme rival au siège présidentiel. M. Constans est très calme et repousse toute responsabilité pour l'agitation actuelle, mais les personnes bien informées ne jugent pas ses mots à cette attention, mais sans émotion apparente.

Après cette lecture, il a tendu la main au shérif et l'a remercié de ses attentions pendant son séjour à la prison. Il lui a ensuite demandé si tout était prêt, et sur la réponse négative de M. Mlock, il a paru trouver qu'on le faisait beaucoup attendre. Quelques minutes plus tard, cependant, la marche a eu lieu de l'exécution a commencé. Le condamné marchait en tête, d'un pas ferme, entre les deux prêtres qui lui ont donné les dernières consolations.

Les témoins formaient le reste de ce triste cortège. En arrivant auprès de la trappe, la courte prière a été récitée par les prêtres qui se sont retirés après avoir livré le prisonnier au bourreau. En quelques instants, le fameux Taylor qui devient vraiment très expert dans sa peu enviable profession dont il s'enorgueillit, cependant un peu trop, a dépêché au capuchon qui devrait cacher ses traits et dissimuler son identité, a ligoté sa victime.

Celle ci s'est tenue tout debout sur la trappe, et sa tête à peine couverte du capuchon, la corde a été coupée.

Il ne s'est donné que deux minutes entre le moment où la corde a été passé au cou du condamné et celui où il est tombé dans l'espace.

La chute a eu lieu à 12 heures 37 minutes, et la mort a été excessivement prompte.

Le corps a été détaché au bout d'une demi-heure et le coroner Seeman a constaté qu'il y avait en rupture de la colonne vertébrale.

Le feu.—A 8:30 heures du matin, un commencement d'incendie causé par un tuyau de poêle en mauvais état, a endommagé pour environ $15, le No 304 de la rue Dryades, occupé par Louis Cirato et appartenant à John Laprey. Les flammes ont été éteintes par le corps de sauvetage de la rue Julia. Assurance à la compagnie Lafayette.

—Vers 9 heures 15 du matin, des étincelles ont mis le feu au toit du No 101 de la rue Prieur, occupé par plusieurs familles de couleur et appartenant à E. H. Chadwick. L'immeuble a reçu environ $10 de dommages. Le feu a été éteint par les membres de la compagnie No 14.

—Hier à 2:45 heures de l'après-m le toit du No 14 de la rue Short, appartenant à John Lasher et occupé par un nègre, a été endommagé par un tison $10, par des étincelles provenant de la cclerie Fischer. L'immeuble est assuré à la compagnie Crescent, pour $500.

Une alarme a été donnée à la boîte No 8, par le caporal Lethaque.

—A 11 heures 15 du matin, le No 418 de la rue St-Pierre, appartenant à Mme Forster et occupé par Mme B. Mason, a été endommagé par le feu pour environ $25. Les pertes sont couvertes par une assurance de $800 à la Compagnie des Marchands.

—A 9 heures 15 P. M., le feu a causé pour $25 de dommages au No 157 de la rue Berlin, habité par M. L. Dick dont le mobilier a été endommagé pour $10.

Menus faits.—W. Murphy et Geo. Cunningham, accusés du vol d'une montre en or appartenant à M. G. Markham, ont été mis sous caution de $250.

—Le feu a endommagé hier matin pour $10 le No 304 de la rue Dryades.

—A 9 heures 30, le No 101 de la rue Première a été aussi endommagé pour la même somme.

—Je ne sais pas.

—Vous ne savez pas? c'est étrange; il me semble que j'aurais été plus inquisitif si j'avais été à votre place.

M. Boudard succède à M. Renier.

Le témoin avait chargé de partie des fonds employés pour les journaux par la compagnie de Panama, mais, questionné, il déclare qu'il a oublié les noms de ceux qui ont reçu aussi bien que les montants payés par lui.

Le juge Périvier lui fait remarquer qu'il a une bien pauvre mémoire.

M. Charles de Lesseps a été questionné pour donner des explications au sujet des bons au porteur émis par la Compagnie.

L'accusé était pâle et hagard; ses yeux étaient rouges de sang et il parlait avec difficulté, hésitant à plusieurs reprises. Souvent on voir était si faible que les personnes assises qui se trouvaient à quelques mètres de lui pouvaient entendre ses paroles.

Il a déclaré que sur une somme de 1.500,000 francs provenant de bons au porteur, 375,000 avaient été versés à M. Balhaut, alors ministre des travaux publics, et 600,000 francs à Cornelius Herz.

Le reste de la somme a été distribué, par petites montants, à plusieurs personnes dont l'appui était indispensable à la compagnie.

M. Obendorfer, le banquier qui a encaissé le plus de la loterie, a déclaré comme membre du syndicat de garantie, qu'il avait pris des actions pour le montant nominal de 615,000 francs, payant 3 francs 20 par action. Ses profits, de cette source, ont été de 1,620,000 francs.

Comme auteur du plan de l'emprunt lui-même il a reçu 1 pour cent. Comme opération, elle a prouvé être une excellente opération, il ne s'est jamais considéré comme trop payé.

—Y a-t-il jamais eu aucune correspondance à ce sujet, a demandé le juge Périvier?

—Non, quelle qu'elle soit.

—C'est étrange qu'un tel plan ait été mis à exécution sans un simple mot écrit.

—L'affaire a été traitée avec une bonne foi mutuelle.

—Avez-vous reçu quelque chose pour votre travail à la Bourse dans l'intérêt de la compagnie?

—Pas un franc.

M. Florsya a appelé dès que M. Obendorfer a fini, déclare que M. de Lesseps lui eut dit qu'il donnait de fortes sommes d'argent à M. Obendorfer pour le récompenser d'avoir engagé le plan de la loterie et pour l'empêcher de spéculer à la Bourse contre les intérêts de la compagnie.

L'ingénieur Pioch de la Compagnie des Forges de Commenterary, dit que la Compagnie du Canal avait à lutter constamment contre les demandes les plus outrées de la part des contracteurs. « En dépit de l'avis de nos ingénieurs la Compagnie satisfaisait généralement à ces demandes.

M. Jolly, un actionnaire de Panama, dit que les attaques des journaux contre la Compagnie du Canal, l'avaient décidé, en 1886, à vendre ses actions.

Il a demandé avis au consul Ferdinand de Lesseps qui l'en a dissuadé, lui déclarant que les attaques émanaient de source anglaise, auxquelles il ne fallait pas ajouter foi.

M. Charles de Lesseps a été rappelé et il a déclaré que les chèques payés à M. Arthur Meyer, éditeur de *Gaulois*, s'élevaient à 100.000 francs.

Les d'Orléans.—Ce qui se dit en Espagne.

Madrid, 13 janvier — Le plus grand intérêt est accordé ici au procès des directeurs de la Compagnie de Panama et aux révélations atteignant de hautes fonctionnaires en France.

Rarement les monarchistes espagnols dans les articles quotidiens de leurs journaux ont montré si clairement leur soi pathie pour le républicanisme français et leur désir de voir une restauration orléaniste en France.

A la cour et dans les cercl s aristocratiques, des amis bien connus de la famille d'Orléans disent ouvertement que, dès le mois de septembre, les gouvernements Autrichien et Espagnol et les ministres étaient informés de l'assaut projeté contre la République et savaient qu'une coalition avait été formée les boulangistes conduisant l'attaque et les orléanistes fournissant les fonds nécessaires.

Le but était d'amener une crise et de forcer M. Carnot à résigner avant les élections générales, les adversaires se séparant alors s'emparer entièrement de la situation.

Monde étranger.

Paris, 13 janvier — Le trois pour cent est coté à 95 francs 22 1/2 centimes.

Emigrants allemands.

Berlin, 13 janvier—Les émigrants qui ont quitté les ports allemands en 1892, pour les Etats-Unis, sont au nombre de 108,820.

Le prince George de Galles.

Londres, 13 janvier—On annonce sous bonne autorité, que le prince George de Galles, projette sérieusement un voyage en Amérique le printemps prochain pour participer à la revue navale dans le port de New York.

La reine, le prince de Galles et les chefs de l'amirauté accueillent favorablement cette idée.

Si le prince George se décide à faire ce voyage, il sera escorté à travers l'Atlantique par plusieurs navires de guerre, et il est probable qu'une forte escadre de croiseurs et autres navires sera envoyée au-devant de lui.

Le prince passa ensuit aller à l'Exposition de Chicago après la revue navale, mais rien n'est définitivement arrêté à ce sujet.

Mill pour légaliser la crémation.

Berlin, 13 janvier—Un bill pour légaliser la crémation a été présenté au Reichstag.

Le consul général New est le bill relatif à la quarantaine.

Londres, 13 janvier—Le consul général *New* a dit au cours d'une entrevue, que la promptitude avec laquelle le bill relatif à la quarantaine a été adopté au Sénat, est virtuellement une preuve du sentiment unanime parmi les Américains à l'égard du bill.

Cela montre de plus au monde entier, que le peuple américain est bien décidé à empêcher l'importation de la